



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question orale n° 460

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de Mme la ministre de la défense quant à la résidence du délégué militaire départemental de la Meuse à Verdun. L'intérêt historique de cette ville et sa symbolique pour l'esprit de défense, ont permis d'acter depuis longtemps Verdun ville de résidence du délégué militaire départemental. Par ailleurs, il avait été convenu avec les services du ministère de la défense que le bâtiment déclassé comme mess des officiers devait permettre d'accueillir les bureaux du délégué militaire départemental mais également les services de la place qui ne ressortent pas de la chaîne de commandement, à savoir : le bureau de garnison, le bureau logement, les services du génie, le service social de la garnison. Il souhaiterait connaître les résultats de l'étude sur les cercles et mess qu'elle a confiée à l'inspection générale des armées, et qu'elle indique, d'une part, si le délégué militaire départemental sera maintenu à Verdun, et, d'autre part, si, conformément aux engagements de tous ses prédécesseurs, les services de la place seront installés dans le bâtiment du mess des officiers rénové.

Texte de la réponse

MAINTIEN ET RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE DU DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL À VERDUN

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Dumont, pour exposer sa question, n° 460, relative au maintien et à la rénovation de la résidence du délégué militaire départemental à Verdun.

M. Jean-Louis Dumont. Madame la ministre de la défense, vous connaissez l'histoire de Verdun. Cette ville, chargée de toute une histoire militaire mais aussi de traditions, est passée du symbole de l'affrontement et de la défense à celui de la paix et de la réconciliation, pour devenir porteuse d'avenir. Or, au rythme des restructurations des armées, il se pourrait que, dans quelques mois, il n'y ait plus de militaires à Verdun. Cela constituerait une telle rupture avec son histoire que nous devons être particulièrement attentifs à cette évolution. Au coeur de la ville, l'ancien mess des officiers, bâtiment offert à la garnison de Verdun lors des travaux conduits par le général Seré-de-Rivière sur l'ensemble des fortifications, a été aménagé, il y a quelques années, pour accueillir des bureaux et la résidence du délégué militaire départemental, qui a toujours été installé à Verdun bien que cette ville ne soit pas la préfecture du département. En effet, il a toujours été considéré, au plus haut niveau de l'Etat, que Verdun devait recevoir ce délégué. Aujourd'hui, il faut continuer à donner à ce dernier les moyens et l'infrastructure nécessaires pour travailler, y compris pour tout ce qui ne relève pas de la chaîne de commandement, pour l'ensemble des régiments du département de la Meuse.

Je voudrais donc savoir, madame la ministre, quel avenir vous réserverez à ce bâtiment au terme de la mission que vous avez confiée à un haut gradé militaire. Même s'il n'est plus un mess, il devrait pouvoir demeurer un lieu d'accueil, de travail, et constituer la résidence du délégué départemental. Cela répondrait à la nécessité de

conserver, au-delà des restructurations, le lien entre l'armée et la nation. En effet, on ne saurait imaginer une armée française qui n'ait pas, compte tenu de son histoire, une relation très forte avec le reste de la population, surtout à Verdun où l'accueil de nombreuses délégations, la permanence des recherches historiques imposent le maintien de la présence symbolique du délégué militaire départemental et de l'ensemble des bureaux. Madame la ministre, je vous interroge directement car nous nous méfions des échelons intermédiaires, qui, parfois pour des raisons de petites économies, oublient que l'armée a besoin aussi de valeurs pour accomplir ses missions, dans des conditions souvent difficiles, notamment lorsqu'elles sont remplies sous l'égide de l'ONU. A Verdun, chacun le sait bien et vous avez d'ailleurs vous-même rendu hommage, il y a quelques jours, à deux des grands régiments de la Meuse. Nous attendons donc, de votre part, une décision favorable à la poursuite de la rénovation du mess des officiers et à son utilisation par le ministère de la défense.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie tout particulièrement d'avoir rappelé, surtout en cette période où naissent quelques contestations sur le bien-fondé des efforts budgétaires que consent la nation en faveur des armées, le rôle essentiel de nos militaires, leur dévouement et la façon dont ils veillent quotidiennement sur la sécurité de notre pays. Certains de nos concitoyens risquent même d'être pris au sein de combats se déroulant à l'étranger, où, malheureusement, des militaires français ont payé un lourd tribut pour assurer leur défense en Côte d'Ivoire, notamment, mais aussi sur d'autres théâtres d'opérations. Il ne saurait donc être question, pour moi, en tout cas, d'oublier le rôle que jouent nos militaires et la grande tradition dans laquelle ils s'inscrivent.

Verdun a longtemps été une garnison très importante équipée de toutes les infrastructures destinées à la vie des militaires et de leurs familles. Leur présence a certes diminué et la ville n'accueille plus qu'un seul régiment qui assure lui-même les prestations d'accueil et d'environnement social de la communauté militaire. Cela explique que mes prédécesseurs aient envisagé d'aliéner les emprises inoccupées, notamment le mess de garnison. Pour ma part, je partage votre analyse sur la nécessité de savoir se souvenir et de ne pas oublier le rôle que Verdun a joué dans l'histoire militaire de notre pays.

Je vous confirme donc le maintien du délégué militaire départemental de la Meuse à Verdun. Mon analyse est également plus nuancée que celle de mes prédécesseurs sur la question du mess. J'estime en effet que, d'une manière générale, les mess sont des lieux de rencontres et d'osmose importants non seulement pour les militaires et pour les réservistes, mais aussi pour le renforcement du lien entre la nation et son armée. C'est pourquoi je considère que ces cercles doivent être ouverts au public afin d'assurer, en permanence, les rencontres entre les uns et les autres.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité examiner au cas par cas l'opportunité de conserver les anciens mess de garnison, le cas échéant, d'ailleurs, avec les collectivités locales concernées, car nombre d'entre elles sont très attachées à leur maintien. A cet égard, j'ai confié une étude sur le mess de Verdun aux inspecteurs généraux de l'armée qui doivent rendre leurs conclusions avant la fin de l'année. J'examinerai, alors, dans l'état d'esprit que je viens de vous indiquer, les possibilités d'affectation des locaux libérés.

M. Michel Hunault et M. Paul-Henri Cugnenc. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Une fois n'est pas coutume, madame la ministre, permettez-moi de vous remercier pour les propos que vous venez de tenir sur Verdun. L'histoire est ce qu'elle est, mais la symbolique très forte qui s'y attache mérite un traitement fondé non sur les particularités d'un secteur géographique donné, mais sur les valeurs que l'on entend inculquer à notre armée professionnalisée. Ce professionnalisme doit s'accompagner d'une culture, peut-être nouvelle, mais qui plonge en tout cas ses racines dans notre histoire. Lorsque, sur les

champs de bataille de l'Argonne, de la zone rouge de Verdun, des Eparges ou du saillant de Saint-Mihiel, les touristes viennent en visite, ils se transforment obligatoirement en pèlerins, frappés qu'ils sont par l'ambiance qui y règne. C'est précisément cela que nous devons utiliser pour que les nouvelles générations sachent le prix qu'il a fallu payer, sachent à quoi sert une armée. On peut contester la nécessité d'une défense, mais à partir du moment où la nation a fait son choix, il faut s'entourer de certaines précautions : le respect de l'histoire, la transmission des valeurs.

Dans ce mess des officiers, offert à la garnison de Verdun, se trouve une bibliothèque magnifique. Il faut la sauvegarder. Evidemment, on ne fait pas de la défense nationale avec simplement une bibliothèque ; reste que ce lieu de rencontre, ce lieu de culture doit devenir un pôle d'attraction, y compris pour ceux qui voudront s'engager, pour ceux qui souhaitent simplement savoir pourquoi on leur donne telle mission.

Madame la ministre, nous attendrons la fin de l'année pour connaître votre décision. En attendant, les propos que vous venez de tenir me semblent plutôt positifs. J'espère que Verdun sera au cœur de vos préoccupations et que nous saurons vous dire : « Merci, madame ! ».

M. Michel Hunault. Voilà un grand moment de consensus !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 460

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7718

Réponse publiée le : 15 octobre 2003, page 8473

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 octobre 2003